

Délégation des États-Unis

29 novembre 1947 : le vote de la résolution 181 sur le plan de partage de la Palestine

Honorable présidence, chers délégués,

La délégation des États-Unis est enchantée de participer à la sixième conférence du NUMAD, et souhaite d'opulentes discussions entre les différentes délégations.

Le plan de partage de la Palestine, sous toutes ses formes, est un sujet primordial pour notre délégation. Puisque les États-Unis sont un pays qui désire traiter de façon équitable toutes les nations, ce plan est essentiel au maintien de la paix dans cette partie du monde mais aussi sur l'ensemble de la planète. C'est pourquoi nous invitons toutes les délégations présentes ici à travailler dans cette optique afin que nous puissions trouver les meilleures solutions. Comme les délégués peuvent le constater avec la circulaire des Quatorze Points de Wilson, discours prononcé en 1918, ce que nous voulons est clair.

Il est indispensable d'éviter un quelconque conflit entre les Juifs et les Arabes palestiniens. La mésentente entre ces peuples pourrait engendrer des guerres.

Actuellement, environ 82.000 Juifs ont migré dans les territoires palestiniens et prétendent à l'obtention de la souveraineté sur ces territoires nouvellement colonisés, toutefois les Arabes palestiniens désirent la même chose : demeurer sur leurs terres. Après six années d'une guerre meurtrière, en tant que délégation relevant de l'ONU, notre objectif principal doit être la paix et nous devons trouver des solutions acceptables pour les deux parties.

Puisque les États-Unis sont un pays objectif et placide, notre délégation suggère de trouver des solutions durables qui satisferont pleinement les deux camps. De plus, les États-Unis endossant souvent le rôle de gendarme du monde, notre délégation est prête à mettre toute son expertise et tous les moyens nécessaires afin de permettre des accords de paix durables et applicables dans les plus brefs délais.

Merci de votre écoute.

1) Provoquer un conseil spécial par les délégués de l'ONU qui s'occupera et poursuivra les aménagements.

i. Un délégué Juive et un délégué Arabe peuvent participer à ce conseil pour qu'ils aient le droit de parler sur leur propre territoire.

2) Un circulaire d'armistice introduira aux tous les membres d'ONU et tous les délégués du conseil.

Etant les délégués de l'ONU, nos primaires objectifs sont de protéger la paix et la sécurité et de proposer les meilleures conditions pour régler les problématiques rencontrées.